

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 0027164

192414

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2697

Société : ROM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TA2I NADIA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661155657

Total des frais engagés : 561,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENBOUBKER KAZMANE Adiba
Médecine générale - Diabetologie
Permis de Conduire
Jamilia 5 Rue 145 N° 110 C.D - Casa
Tel: 05 22 37 16 61

Date de consultation : 25/12/2023

Nom et prénom du malade : TA2I NADIA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète + HTA + goutte + myosite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca

Le : 25/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRÉS

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/12/23 C		C	150	 Dr HENBOUKER KAZMANE Adiba Médecine générale - Diabetologie Permis de conduire Jamila 5 Rue 145 N° 110 C.D - Casa Tel : 05 22 37 16 61

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie l'E Avenue l'E 1224 Fax: 0224-2173	28/12/2023	561.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Benboubker Kazmane Adiba

MEDECINE GENERALE

Echographie

Expert Assermentée



الدكتورة بنبوبكر قزمان أديبة

الطب العام

الايكوغرافي

خبيرة لدى المحاكم

PPV 29 DH 19
PER 03 / 25
LOT M 1248

LOT 231386
EXP 04 2027
PPV 46.70 DH

Casablanca, le 25/12/2023

N^o TACE NADIA

1) gluophage les

1 P 3 g / t

2) F index

68.90x2 1 P / s le matin

3) zyloni les

116.70 2g / t le soir

29.104 DohPen 600

1 P 2x1 g

76.25 Mycof 150 mg

6) Mycoster 1 gélule / sem

1116.60 2 applications / t

7) vaxi grip Tet

121.30

561,70

Pharmacie L'Emitage

48, Avenue l'Emitage
B.24-Fax: 922456.01.75

LOT : 083
PER : JUN 2026
PPV : 76 DH 20

Maphar
Bd Alkemia N° 8, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Mycoster 8% sol f3ml
P.P.V : 146,60 DH

6 118001 182589

Dr BENBOUBKER KAZMANE Adiba
Médecine générale - Diabetologie
Permis de Conduire
Jamila 5 Rue 145 N°110 C.P. Casablanca
Tel : 05 22 37 16 61

Jamila 5 - Rue 145 N°110 Cité Djemaa - Casablanca - Tél : 05 22 37 16 61

جميلة 5 زنقة 145 رقم 110 قرية الجماعة - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 37 16 61

68,90

